

Campagne complémentaire de bourse de lycée

Du 02 septembre au 17 octobre 2019

Demandes et informations: merci de contacter le secrétariat du lycée François-Couperin

Condition(s) à remplir :

Lycéens redoublant une classe de terminale, non boursiers l'an dernier

Divorce des parents ou séparation attestée

Décès de l'un des parents

Résidence exclusive de l'enfant modifiée par décision